

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 22 mai 2026 à 20h00 selon convocation en date du 18 mai 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mmes DUBOIS - PINSON - OULD SAÏD - M VALADE - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : M FAVRE (a donné procuration à Mme MINARD)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme OULD SAÏD)

Absents : Mme CHINAL

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M BIVERT

Délibération N°2026-045 : Convention de fourrière animale

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention proposée par Mme VIDAL Jennifer « Les crocs de l'empereur » concernant un service de fourrière pour les chiens.

En effet la commune de Ligniac ne dispose pas des infrastructures ni du personnel nécessaire pour la mise en place d'une fourrière animale cependant obligatoire.

Il convient donc de signer une convention avec un prestataire habilité à exercer cette compétence en lieu et place de la commune.

Une redevance sera versée au refuge en guise de rémunération et fixée à :

- ✓ 0,90 euros par an et par habitant sans capture ni transport (617,40 €)
- ✓ 1,25 euros par an et par habitant avec capture et transport (857,50 €)

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent les termes de la convention
- Choisisent la formule avec capture et transport
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents permettant de mener à bien cette affaire

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 019-211911300-20260522-DCM2026045-DE



Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 22 mai 2026.
Au registre sont les signatures

